

PROPOSITIONS DU COLLECTIF CIES72

Introduction

Nous, collectif CIES72, créé pendant la crise covid-19 depuis le 16 mars 2020, regroupons des structures juridiques artistiques employeuses, des technicien·ne·s, des indépendant·e·s, des artistes-auteur·e·s du spectacle vivant et/ou en résonance avec le spectacle vivant du département de la Sarthe, demandons à construire un rapport équilibré entre les lieux culturels, les compagnies/artistes et technicien·ne·s, les pouvoirs publics et l'ensemble des interdépendances du spectacle vivant.

Les artistes ont besoin des lieux, tout comme les programmeurs ont besoin des artistes pour exister. Ensemble, nous contribuons à une vraie démarche de démocratisation de l'art et la culture sur les territoires de notre département.

Pourtant, nous devons résoudre le problème fondamental qu'est le manque de confiance dans la distribution de l'argent public aux équipes artistiques.

Inversement, les subventions versées doivent être davantage évaluées et présenter une réelle transparence de choix.

Nous devons être entendus quand nous nous investissons dans les territoires les plus retirés, dans les lieux et pour les populations les plus éloignés de la culture. Alors que le langage commun s'accorde sur cette priorité, nous n'obtenons pas les moyens nécessaires pour y arriver.

Nous, artistes, technicien·ne·s, administrateur·rice·s du spectacle vivant sarthois, voulons défendre les droits culturels de tous et toutes.

« En termes de droits culturels, toutes les personnes jouissent du droit à la liberté d'expression artistique et de création, qui recouvre le droit d'assister et de contribuer librement aux expressions et créations artistiques, par une pratique individuelle ou collective, le droit d'accéder aux arts et le droit de diffuser leurs expressions et créations. Cela implique le droit d'accéder, de participer et de contribuer à la vie culturelle » **Farida Shaheed, ex-Rapporteuse à l'ONU pour les Droits Culturels.**

Nous ne pouvons plus être tantôt considérés comme des partenaires au service de l'intérêt général, tantôt comme des prestataires de service, renvoyés brusquement au principe de concurrence.

Nous, artistes, technicien·ne·s, administrateur·rice·s du spectacle vivant sarthois, alors que nos présences sur le territoire sont essentielles, revendiquons notre volonté d'être associés aux orientations et décisions qui définissent les politiques et les actions culturelles de notre département, de la région et de l'État.

Voici le résultat d'une analyse effectuée pendant un travail en groupe d'une quinzaine de compagnies au sein du collectif CIES72 depuis plus d'un an.

Il présente à la fois des revendications et des propositions.

Il concerne une réflexion sur différentes échelles :

Des constats récurrents, antérieurs à la crise sanitaire, telles que les inégalités entre les hommes et les femmes dans les professions culturelles.

Des urgences du fait de la crise qui précarise de façon massive notre secteur depuis un an, et surtout des enjeux majeurs de politique culturelle à refonder pour être collectivement en capacité de projeter un futur.

Proposition n°1 - Diffusion et accueil en résidences pour les compagnies locales

Nous demandons une visibilité des accueils en résidence et en diffusion des artistes et compagnies sarthoises et régionales, sur notre territoire départemental. La visibilité de nos équipes ne sera possible que si elles sont accompagnées et accueillies.

- **Valoriser et encourager une logique de circuit-court** : Nous demandons à ce que la programmation des salles sarthoises privilégie une logique de circuit-court. Tout en respectant la liberté de programmation, nous exigeons une réelle prise en compte des identités artistiques sarthoises.
- **Soutenir des initiatives artistiques de Lieux Intermédiaires et Indépendants¹**, de création, de pratique, de diffusion, de rencontre pour les artistes et les populations sur le territoire.
- **Créer un festival pluridisciplinaire** afin que les compagnies locales gagnent en visibilité auprès des programmateurs locaux et régionaux.
- **Faciliter l'accès aux salles municipales**, peu ou pas équipées, pour des temps de résidences de création, avec un soutien technique et financier des collectivités locales directement aux compagnies.

Proposition n°2 - Réévaluation du montant des subventions et des critères d'attribution

Le soutien aux compagnies ne peut se résumer à des aides au projet. Une aide au fonctionnement pérenne doit être un investissement, et la structuration est un des moyens permettant aux équipes d'évoluer artistiquement.

- **Transparence et simplification de l'accès aux demandes de subventions et du suivi par les services administratifs.**
- **Les projets transdisciplinaires, enjeu de création pour demain, doivent être pris en compte dans leur complexité.** Les mots « danse », « théâtre », « musique », « art de la rue », « cirque » cloisonnent les propositions.

Proposition n°3 - Suivi et valeur artistique du travail des équipes locales

La valeur artistique est un chantier à mettre en œuvre et à partager.

En effet, l'expertise est un endroit de conflit, d'incompréhension, de non-dits, de friction d'égos. Certains artistes ne se sentent pas invités à progresser, certains diffuseurs ont du mal à être compris quand ils refusent de programmer une compagnie.

Pour que demain un dialogue nouveau se mette en place, il faut instaurer un espace d'échange, et de critique, où la bienveillance est première dans la relation.

La valeur artistique ne peut pas être le seul critère d'attribution des aides financières. Il est indéniable que beaucoup d'artistes et de compagnies s'impliquent dans des processus d'implantation et d'actions culturelles sur des territoires pluriels, et que cette volonté est aussi une valeur à prendre en compte par des financements significatifs.

¹ La Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants, depuis 2014, rassemble plus de 200 lieux pluridisciplinaires en France, sur un principe d'auto-détermination, avec une [charte commune](#). Depuis 2018, la plateforme réflexive de ces lieux est confiée à Artfactories/autresparts. En Sarthe, 4 lieux s'inscrivent dans cette coordination nationale et depuis peu régionale : L'Astragale à Dissay-sous-Courcillon (Zutano BaZar), L'Ebauche à Jupilles (Clinamen), L'Espace Provisoire et le studio Cie Marie Lenfant au Mans.

L'attribution des aides financières peut être trop souvent liée à la seule appartenance à un réseau de création et de diffusion reconnu par les financeurs, alors que les compagnies implantées sont à la recherche et au défrichage de nouveaux espaces de création et de diffusion.

- **Redéfinir les modalités du financement public selon des critères partagés et objectifs qui prennent en compte la réalité des équipes artistiques du territoire.**
- **Créer une commission départementale d'attribution des aides à la création et au fonctionnement, rassemblant divers acteurs représentatifs** (syndicats d'employeur, syndicats de salarié·e·s, compagnies, programmateur·rice·s, élu·e·s, représentation groupement d'habitants, etc.).
- **Redéfinir le suivi indispensable des conseillers territoriaux sur les projets sarthois pour la Drac, la région Pays de La Loire, le département, les intercommunalités et les communes.**
- **Associer les équipes locales à la réflexion et à la construction des politiques culturelles et à la direction des lieux culturels du territoire.**
- **Mener une réflexion sur le compagnonnage d'artistes ou de compagnies primo-arrivant·e·s et de jeunes artistes en développement ainsi que sur les compagnies déjà implantées ou celles qui vont cesser leur activité.**

Proposition n°4 - Une action de pédagogie pérenne sur nos métiers auprès de tous les financeurs publics

Depuis des années, les métiers du spectacle vivant sont ni compris ni considérés sur nos territoires. **Nous constatons que cela est souvent dû au manque de connaissances de nos interlocuteurs sur nos pratiques professionnelles et sur le fonctionnement de nos structures employeuses.** (Exemple : qu'est-ce que l'intermittence du spectacle, quelle différence entre enseignement artistique et action de sensibilisation/action culturelle, qu'est-ce qu'un contrat de cession, une convention, quelle est la structuration d'une compagnie, etc.)

- **Mettre en place un plan de formation pérenne en direction des élu·e·s pour résoudre cette méconnaissance et permettre ainsi de co-construire une politique culturelle pertinente.** Cette action doit être réalisée en lien avec nos syndicats représentatifs (salariés, employeurs), des artistes, des compagnies et tout acteur culturel public et/ou privé.

Proposition n°5 - Structuration et mutualisation des professionnels de la Sarthe

Dans une projection sur le long terme, nous voulons structurer CIES72. Des aides publiques pour son fonctionnement permettront de structurer le foyer artistique local, de mutualiser nos besoins, de développer cette entité et atteindre les objectifs dégagés ci-dessous.

Ces aides ne doivent pas réduire les subventions de fonctionnement et de création des compagnies directement.

- **Gestion administrative mutualisée afin de permettre la structuration des compagnies locales**
 - Libérer les artistes de la partie administrative en se concentrant sur la création afin de gagner en visibilité et en développement professionnel.
 - Création de formations pour les professionnels sur notre territoire (workshop, masterclass, laboratoires, stages pluridisciplinaires...)
 - Rédaction d'une charte d'accueil de spectacle

- Gestion d'un fond de solidarité pour les plus précaires d'entre nous.
- **Création d'un centre de ressources**
 - Axe inter-compagnies : création d'un agenda commun afin d'avoir une vision d'ensemble de nos actions artistiques en Sarthe, espace de médiation et d'échanges sur des besoins (technique, scénographique, embauche et recherche de personnels, etc.)
 - Axe vers l'extérieur : création d'un site internet rassemblant une présentation de tous les acteurs culturels en Sarthe (compagnies, artistes, technicien·e·s, lieux), une présentation des spectacles et actions pédagogiques disponibles.
- **Organisation de réunions entre les différentes entités culturelles afin de communiquer sur les réalités de chacun**
- **Création et gestion d'un lieu mutualisé**

Nous souhaitons un lieu accessible et central permettant de soutenir et de faire partager la diversité artistique départementale.
- **Consultation de CIES72 en tant qu'acteurs culturels sur la mise en place de l'ensemble des dispositifs du spectacle vivant sur notre territoire.**
 - Suivre le développement du dispositif du CRTA (Centre de Ressources du Théâtre Amateur) sur son implantation et son évolution.
 - Intégrer les artistes/technicien·ne·s dans le processus de définition des CLEAC (Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle)
 - Redéfinir l'éligibilité et ouvrir l'aide à la mobilité de la région Pays de la Loire pour développer la diffusion des créations ligériennes.
 - Développer le dispositif "Premier plateau" : Développer l'apport financier et partenarial existant et ouvrir le dispositif à toutes les disciplines artistiques.

Toutes ces propositions arrivent alors que le contexte pandémique a grandement fragilisé les acteur·rice·s, les technicien·ne·s et les artistes de la création du spectacle vivant.